

AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE (PICOURENC)

La zone industrielle et artisanale de Picourenc (ZIA) est installée au milieu de la forêt, au bout du chemin des Maures et des Adrets et du chemin de la Frayère. On y trouve une carrosserie et une menuiserie industrielle, un commerce de gros, la station d'épuration, la déchetterie, etc. Pour s'y rendre, de nombreux camions, jusqu'à 44 tonnes ou plus, empruntent une route totalement inadaptée. Elle est étroite, sinueuse et elle traverse un secteur très résidentiel. Elle est dépourvue de cheminements piétons et deux véhicules ne peuvent se croiser sur une grande partie du parcours.

UNE ZONE INDUSTRIELLE CONTESTÉE

La zone d'activité de Picourenc relève de la compétence de la CAPG qui, en accord avec le maire actuel, souhaite son développement. Beaucoup de riverains s'y opposent en raison des nuisances qu'ils subissent.

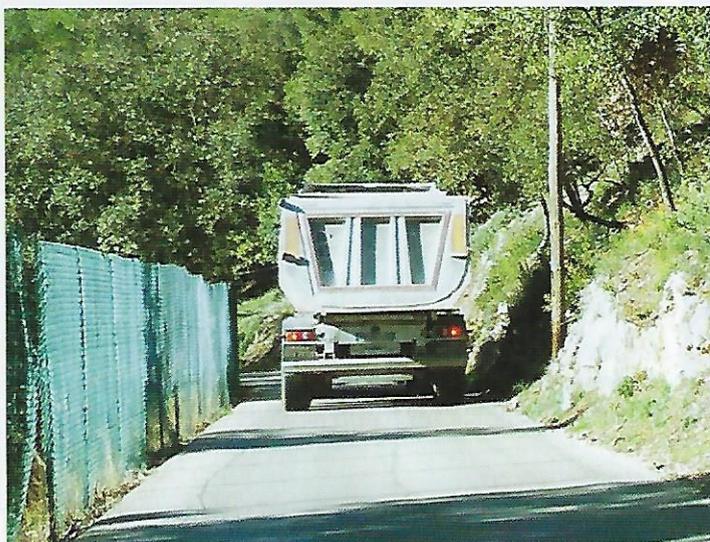
- Le PLU de la commune permet d'accueillir de nouvelles entreprises car 50% de la surface des terrains est constructible jusqu'à 10 m de hauteur.
- Le règlement du PLU autorise, outre le commerce de gros, l'implantation d'activités polluantes et dangereuses, telles le regroupement et le tri de déchets et produits explosifs ou encore la teinturerie industrielle.
- Sur ce même chemin des Maures et des Adrets, plusieurs immeubles d'habitation sont en construction. La circulation des camions et des habitants va donc s'intensifier.
- En cas de feu de forêt, d'incendie de camion ou de produits chimiques, la sécurité ne pourra pas être assurée correctement. La circulation des pompiers et l'évacuation des habitants seront, au mieux, ralenties par l'étroitesse des voies où les croisements sont souvent impossibles.



POUVOIR DE POLICE

La Communauté d'agglomération est chargée de l'aménagement et de l'entretien des zones d'activité comme celle de Picourenc. Mais la commune accorde, ou non, les permis de construire et elle garde son pouvoir de police, ce qui lui permet d'intervenir.

- Nous rendrons plus difficile l'implantation des activités qui pourraient dégrader la qualité de vie des riverains (activités bruyantes, polluantes ou à fort trafic).
- Nous limiterons et nous contrôlerons le tonnage des camions et leur vitesse.
- Nous fixerons des horaires de circulation pour les poids-lourds et des conditions d'usage des voies d'accès.
- Nous modifierons l'intersection avec la départementale et celle, dangereuse, avec l'avenue des Termes.
- Nous améliorerons l'éclairage et la signalisation.



Les deux étroites voies d'accès sont en double sens !